

**Bruxelles, le 5 juin 2026  
(OR. en)**

**10067/26**

**SCH-EVAL 27  
JAI 717  
COMIX 130  
SCHENGEN 14  
*CH*  
*IS*  
*LI*  
*NO***

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 4 juin 2026

Destinataire: délégations

---

Objet: Conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance de Schengen au niveau de l'UE et à l'échelon national

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance de Schengen au niveau de l'UE et à l'échelon national, approuvées par le Conseil (Justice et Affaires intérieures) lors de sa 4179<sup>e</sup> session qui s'est tenue le 4 juin 2026.

## **Conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance de Schengen au niveau de l'UE et à l'échelon national**

Schengen est devenu un système solide, unique et global, dans le cadre duquel différentes composantes doivent être mises en œuvre de manière cohérente et coordonnée pour renforcer notre résilience collective.

Pour bien fonctionner, l'espace Schengen a besoin de cadres de gouvernance au niveau de l'UE et à l'échelon national qui se renforcent mutuellement, faisant le lien entre tous les domaines d'action pertinents et les autorités chargées de la mise en œuvre. Ces cadres comprennent un ensemble de règles, de procédures et de pratiques permettant la mise en œuvre efficace de l'acquis de Schengen, assurant la libre circulation des personnes au sein des frontières intérieures, renforçant la gestion des frontières extérieures et maintenant un niveau élevé de sécurité intérieure.

Ils offrent une approche coordonnée et cohérente pour relever les défis actuels qui sont susceptibles de se poser dans l'espace Schengen. À cet égard, il convient de prendre dûment en considération les domaines d'action liés à la migration, étant donné que la migration irrégulière et les mouvements secondaires non autorisés, bien qu'en diminution, ainsi que l'instrumentalisation de la migration, continuent de représenter un défi important pour le bon fonctionnement de l'espace Schengen.

Malgré les efforts constants déployés ces dernières années pour renforcer l'espace Schengen, certaines lacunes persistent dans la mise en œuvre de l'acquis de Schengen. Un certain nombre de recommandations issues des évaluations Schengen restent sans suite, un nombre important d'entre elles doivent encore être pleinement mises en œuvre, tandis que d'autres font l'objet d'une mise en œuvre longue. Certains résultats des évaluations Schengen font apparaître qu'une gouvernance de Schengen inefficace à l'échelon national peut avoir des répercussions négatives sur l'efficacité de l'action menée à ce niveau, ce qui a une incidence sur le fonctionnement de l'espace Schengen et, partant, potentiellement, sur la confiance mutuelle entre les États membres.

Dans le même temps, les cadres de gouvernance de l'UE, composante essentielle de la gouvernance de l'espace Schengen, doivent être renforcés. Les problèmes les plus urgents, recensés au moyen des outils existants, devraient donner lieu à des discussions stratégiques au sein du Conseil, tant au niveau politique qu'au niveau technique.

Tout en respectant les spécificités nationales et les structures administratives existantes, une gouvernance solide, tant à l'échelon national qu'au niveau de l'UE, est essentielle pour définir et mettre en œuvre des processus stratégiques, y compris en ce qui concerne la gestion intégrée des frontières et le renforcement des capacités connexes, la sécurité intérieure et l'utilisation efficace des financements au niveau de l'UE comme à l'échelon national, afin de remédier aux déficiences constatées et de mettre en œuvre les priorités de Schengen. Des cadres de gouvernance nationaux et de l'UE cohérents contribuent également à la préparation aux crises, notamment en ce qui concerne la planification des mesures d'urgence liées à la gestion intégrée des frontières.

Compte tenu de ce qui précède,

En ce qui concerne la gouvernance de Schengen au niveau de l'UE:

1. Le Conseil rappelle la déclaration Schengen du 12 juin 2025<sup>1</sup>, qui souligne qu'il importe de consolider encore la gouvernance de Schengen au niveau de l'UE et à l'échelon national et indique qu'un espace Schengen sans contrôles aux frontières intérieures est à la base de la liberté de circulation, favorisant la cohésion sociale et la croissance économique, tandis que la réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures devrait rester une mesure de dernier recours.
2. Le Conseil rappelle également les conclusions du Conseil européen du 19 mars 2026<sup>2</sup>, en particulier leur point 31 concernant la prévention et la levée des obstacles aux quatre libertés au profit de la compétitivité et du fonctionnement du marché unique.

---

<sup>1</sup> Document 10068/25.

<sup>2</sup> En tant que catalyseur essentiel du marché unique, l'espace Schengen est un moteur primordial de la croissance économique et de la compétitivité (EUCO 1/26).

3. Le Conseil rappelle les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice<sup>3</sup>.
4. Le Conseil attache une grande valeur au mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen<sup>4</sup>, qui constitue le principal mécanisme de contrôle de la qualité au niveau de l'UE, garantissant le bon fonctionnement de l'espace Schengen, ainsi qu'à l'évaluation de la vulnérabilité<sup>5</sup> dans le domaine de la gestion des frontières. Le Conseil souligne l'importance que revêtent le rapport sur la situation dans l'espace Schengen, le baromètre Schengen et le tableau de bord Schengen. Ces outils devraient fournir une évaluation globale commune du fonctionnement de l'espace Schengen fondée sur des données et des analyses, servant de base à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Ils devraient permettre de déterminer de manière succincte les résultats et lacunes qui ont les plus fortes répercussions dans l'ensemble de l'espace Schengen, contribuant ainsi à la définition par le Conseil et ses instances préparatoires des principaux domaines destinés à faire l'objet d'un suivi, y compris au moyen de discussions au sein des groupes de travail compétents et dans le cadre du processus décisionnel du Conseil Schengen. Dans cette optique, la Commission devrait, lors de l'élaboration du baromètre, mettre clairement en avant la dimension politique des résultats et lacunes recensés, tandis que sa méthodologie devrait être constamment améliorée. Le rapport sur la situation dans l'espace Schengen et le baromètre Schengen doivent être communiqués au Conseil bien en amont de tout débat au sein des groupes de travail compétents, afin de pouvoir préparer concrètement le Conseil Schengen.

---

<sup>3</sup> Document 16343/24.

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2022/922 du Conseil du 9 juin 2022 relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013.

<sup>5</sup> Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624.

5. Le Conseil Schengen a renforcé le pilotage politique de l'espace Schengen. Son rôle est de garantir une plus grande cohérence entre les évaluations techniques et le pilotage politique de Schengen. Notant que des progrès ont été accomplis ces dernières années en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance de Schengen, il convient de continuer à donner la priorité, au niveau de l'UE et à l'échelon national, au recours aux outils de l'UE disponibles, tout en mettant davantage l'accent sur un processus de suivi structuré au niveau de l'UE, notamment par le biais de discussions spécifiques au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil, afin de recenser les domaines nécessitant des mesures supplémentaires. Dans cette optique, le Conseil invite la Commission, dans le cadre de ses compétences actuelles, à présenter régulièrement un aperçu des mesures de suivi prises en réponse aux conclusions tirées du baromètre Schengen.
6. Par conséquent, le Conseil renforce son engagement politique en faveur d'un suivi approfondi et en temps utile de la mise en œuvre des recommandations découlant des évaluations Schengen, avec l'aide de la Commission et des agences compétentes de l'UE. Ce faisant, le Conseil sera en mesure de maintenir un niveau élevé de responsabilité et de favoriser la confiance mutuelle entre États membres.
7. Dans le même esprit, le Conseil, avec l'aide de la Commission et des agences compétentes de l'UE, devrait mettre à profit tous les cadres de dialogue disponibles au niveau de l'UE pour remédier activement aux lacunes persistantes dans l'application de l'acquis et rechercher des solutions.
8. Le Conseil invite la Commission européenne et les agences compétentes de l'UE, conformément à leurs compétences respectives, à améliorer la connaissance de la situation au moyen de tableaux de situation réguliers et de rapports analytiques sur la situation dans l'espace Schengen. La Commission devrait continuer à élaborer le rapport sur la situation dans l'espace Schengen, le baromètre Schengen et le tableau de bord Schengen, conformément au point 4 ci-dessus, en étroite coopération avec les agences de l'UE et les États membres.
9. Le Conseil invite également les agences compétentes de l'UE à continuer de développer leurs capacités de formation, conformément à leurs compétences respectives et aux besoins des États membres, et à coopérer étroitement entre elles afin de renforcer leurs synergies, d'éviter les chevauchements et de permettre une réaction rapide face à l'évolution des besoins.

En ce qui concerne la gouvernance de Schengen à l'échelon national:

10. Le Conseil invite les États membres à renforcer encore la forte impulsion politique pour ce qui est de superviser et de coordonner les activités liées à Schengen, y compris la mise en œuvre des priorités et des actions du cycle du Conseil Schengen.
11. À cette fin, les États membres sont invités à continuer d'affiner leur approche intégrée et pangouvernementale, en veillant à une action cohérente et coordonnée dans tous les domaines d'action pertinents, y compris les domaines connexes susceptibles d'avoir une incidence sur Schengen, tels que la migration, tout en respectant les droits fondamentaux, y compris la protection des données à caractère personnel.
12. Le fait de disposer de dispositifs nationaux de contrôle de la qualité fonctionnant bien, organisés par les États membres pour tenir compte de leurs besoins et de leurs structures spécifiques, pourrait soutenir cette approche cohérente et globale couvrant tous les domaines d'action de Schengen, conformément aux dispositions existantes de l'acquis de Schengen.
13. Sans préjuger des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), il convient de tenir dûment compte de la nécessité de disposer de ressources appropriées pour mettre en œuvre et développer le cadre Schengen. Cela est essentiel pour assurer le déploiement efficace des capacités et des plans d'urgence de l'UE et des États membres, avec un personnel suffisant, une formation solide, des infrastructures et des équipements adéquats, des tests réguliers et des mises à jour, en tenant également compte de l'appui apporté par les agences de l'UE.